

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 70 (1999)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

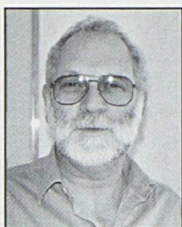
SOMMAIRE

La bataille des télécommunications 2

Combattre l'illettrisme :
l'association Lire et Ecrire 3

Présentation d'entreprise :
Métalab 9

L'OFCOM dans le nouvel
univers des télécommunications 11



par
Jean-Claude Crevoisier,
co-président de l'ADIJ

La bataille des télécommunications

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand,
Delémont, Jean-Claude Crevoisier,
Moutier

Secrétaire général et rédacteur
responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction
des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
70^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-

Les opérateurs se livrent une concurrence assez féroce pour conquérir des parts de marché. Parler dès lors de bataille n'est pas seulement une figure de style. Bien sûr, on est entre gens de bonne compagnie. Les couteaux sont laissés au vestiaire. Mais l'affrontement, à défaut d'être sanglant, n'en est pas moins acharné.

Le profane peine à se retrouver dans ce paysage nouveau et quelque peu bouleversé des télécommunications. Or le séminaire, organisé le 4 mars 1999 à l'Ecole d'ingénieurs de St-Imier, par le Groupement romand de l'informatique (GRI) et par l'Association pour la défense des intérêts jurassiens (ADIJ) avait justement pour but d'informer le public sur cet important sujet. Y participer constituait donc une sage précaution pour tous ceux qui veulent rester des consommateurs lucides et conscients. Cela est d'ailleurs particulièrement nécessaire pour tous ceux qui ont la charge du budget «télécommunications» dans les entreprises.

Car la libéralisation des télécommunications nous oblige à quitter un monde connu, stable, prévisible, avec la sécurité qu'offrait apparemment, il y a peu

encore, le monopole des PTT. Avec les nombreux opérateurs qui sont sur le marché pour nous offrir leurs services, l'utilisateur semble pour l'instant choyé et comblé. Le client est roi ! Monarchie éphémère ou royaume assuré dans la durée ?

Les participants à ce séminaire ont donc appris comment agir face à l'abondance de l'offre, comment comparer la qualité et les prix des prestations, en définitive comment faire son choix.

Mais d'autres problèmes, également évoqués lors de cette journée, intéressent tout particulièrement une région comme l'Arc jurassien. On se demande en effet si l'offre en moyens de télécommunication va rester durablement homogène sur l'ensemble du territoire suisse. Car on peut craindre d'être un jour confronté, chez nous, sinon à un démantèlement de l'équipement existant du moins à une absence d'investissements nouveaux. Et personne à ce jour ne peut assurer que les régions périphériques à faible densité de population ne connaîtront pas un appauvrissement du «service minimum». ■